



Guide utilisateur ISOPE (DISTRI GNR)

1/ Se connecter sur <u>« Mon Espace Personnel »</u>¹ sur Douane.gouv à l'aide d'un identifiant préalablement habilité à ISOPE (DISTRI GNR) via la convention d'adhésion et d'habilitation aux services en ligne : ISOPE (DISTRI GNR) et/ou télépaiement².



2/ Une fois identifié, faire défiler la page de votre tableau de bord jusqu'à « vos services en ligne ».

Votre compte Douane.gouv.fr utilise des services en ligne concernés par le recouvrement. Rattachez-le en créant un compte sur Portailpro.gouv.fr								
VOS SERVICES EN LIG	/OS SERVICES EN LIGNE présentés selon votre fréquence d'utilisation →Tous les services en ligne							
	S ≤ 6		e •					
Opération sur les produits énergétiques (ISOPE)	Opérations sur les produits énergétiques Outre-mer (ISOPE	Gestion Services en Ligne- Entreprise (Admin Téléservice)	Traitement et Suivi de l'Assistance en Réseau (Archive TSAR) (à					
Déclaration de mise à la consommation et distribution de carburants en	Déclaration de mise à la consommation/distribution de carburants en acquitté	Gestion des habilitations des comptes des collaborateurs de l'entreprise aux	Vous rencontrez une difficulté sur le portail. Cet outil vous permet de					
→ Information sur le service	→ Information sur le service	➔ Information sur le service	→ Information sur le service					

1 Accessible via le lien suivant : https://connexion.douane.gouv.fr/

2 Accessible via le lien suivant : https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2024-06/04/GNR-convention-adhesion-habilitation-ISOPE.pdf

Si l'applicatif n'apparaît pas directement sur votre tableau de bord, vous pouvez le retrouver dans la liste de <u>« Tous les services en ligne »</u>³, ou bien directement sur le lien suivant : <u>« ISOPE »</u>⁴.

3/ Sélectionner « accéder au service en ligne » pour atteindre l'applicatif ISOPE (DISTRI GNR)



Vous allez être orienté sur la page d'identification d'ISOPE.

Si le bouton « demander mon habilitation » vous est proposé, à la place d'« accéder au service en ligne », la convention d'adhésion et d'habilitation services en ligne : ISOPE (DISTRI GNR) et/ou télépaiement⁵ n'est pas prise en compte pour le compte avec lequel vous êtes identifié.

3/ Sélectionner le lien RSTC correspondant au numéro d'accise attribué par la douane, sur votre convention d'adhésion et d'habilitation aux services en ligne : ISOPE (DISTRI GNR) et/ou télépaiement :

Etape unique			
Etape uniqui	e de sélection		
Liste des droits a	attribués		
Droit	Relation	Opérateur	Numéro accise
Consolidation_Entrep	orise Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		00000000
Distrib	Distribution de carburants en acquitté		000/0000
EA	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises		FR000000W0000
EA	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises		FR000000W0000
DE	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises		FR000000R0000
DE	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises		FR000000R0000
DE	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises		FR000000R0000
DE	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises		FR000000R0000
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		0000000
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		0000000
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		00000000
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		0000000
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers		0000000

Le numéro d'accise à sélectionner doit figurer dans la rubrique encadrée ci-dessous :

³ Accessible via le lien suivant : https://douane.gouv.fr/service-en-ligne

⁴ Accessible via le lien suivant : https://douane.gouv.fr/service-en-ligne/operation-sur-les-produits-energetiques-isope

⁵ Accessible via le lien suivant : https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2024-06/04/GNR-convention-adhesion-habilitation-ISOPE.pdf

Fait	, en deux exemplaires,	à		le			
	Par la signature du doo reprises en pages 4 et 5 d	cun le la	nent, le bénéficiaire atteste avoir pr i présente convention.	is co	onnaissance	des conditions	générales
	Je m'engage à renouvel	er r	na demande en cas de modification d	le de	onnées de la	présente conve	ention.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION SIGNATURE DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE COMPÉTENTE : NP RSTC activité « distributeur GNR » attribué : Date de signature : Direction régionale de :	SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'OPÉRATEUR BÉNÉFICIAIRE OU DU MANDATAIRE (signature obligatoire, à précéder de la mention <i>« lu et approuvé »</i>)
---	---

Seul un numéro RSTC « distributeur GNR » vous permettra d'accéder au service en ligne ISOPE (DISTRI GNR).

À ce titre, seul ce numéro de relation figurera dans le « récapitulatif de la connexion » ; vos autres activités RSTC seront masquées (cf : mention sur la capture d'écran en 5.1/).

4/ Patienter pendant le chargement de la page.

Liste des droits attribués									
Droit	Relation	Opérateur	Numéro accise						
Consolidation_Entreprise	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la	ROUSSEL INTERNATIONAL	00000890						
Distrib Donn	ées en cours de chargement	merci de patienter.	000/0395						
EA	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises	CARFUEL	FR000004W1005						
EA	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises	BP FRANCE	FR000123W1063						
OE	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises	TOTALENERGIES FLUIDS	FR000000R1217						
OE	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises	URBAINE DES PETROLES	FR000000R1226						
OE	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises	TOTALENERGIES PROXI NORD EST	FR000000R2356						
OE	Entrepositaire agréé / Opérateur enregistré Accises	FMC AUTOMOBILES	FR000000R2461						
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers	SOC FRANCAISE TRANSPORTS GONDRAND FRERES	0000005						
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers	TOTALENERGIES MARKETING ANTILLES GUYANE	00000367						
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers	FERROPEM	00000767						
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers	ROUSSEL INTERNATIONAL	00000890						
RSTC	Redevable Spécifique de la Taxe intérieure sur la Consommation de produits pétroliers	AUCHAN ENERGIES	00000892						

Vous accéderez ensuite à votre espace personnel pour déclarer sur ISOPE (DISTRI GNR).

5.1/ Afin de saisir une nouvelle déclaration de régularisation, sélectionner « Nouvelle Régularisation ».

ISOPE	BORD DES RÉGUL	ISOPE : In ARISATIONS	IFORMATISATION DE LA SAISIE DES OPÉRATIONS PRODUITS ENERGETIQUES
	Récapitulatif de la	a connexion	
	Relation	RSTC	
	N° Agrément	00000767	
	Activité	Distributeur GNR	(Nouvelle Régularisation -)
	ATTENTION : auto GNR"	res activités masquées par "Distributeur	
	Activité	Importateur	
Pas de PPE existante Retour à l'écran de s	sélection des droits : F	Retour	

5.2/ Sélectionner le mois concerné par la déclaration de régularisation.

informations sur la declaration	on		
Bureau de rattachement		Nimes bure	au
Période de la déclaration			
Mois		Année	
			Recherche
07	✓ 2024		des
01			disponibles
02	_		disponibles
03			
04			
05			
06	_		
07			
08			
09			
10			
11			

Vos déclarations ne doivent pas être antérieures au 1er juillet 2024.

5.3/ Indiquer le volume (en hectolitres) concerné, au titre de la période de déclaration de régularisation concernée. Il s'agit du volume de GNR vendu au tarif prévu au deuxième alinéa de l'article 312-35 du code des impositions sur les biens et services, bien qu'il ait été acquis au tarif prévu par décret n° 2021-1914 du 30 décembre 2021.

Le nombre de caractères saisissable est limité à deux décimales après la virgule.

			ISOP
ISOPE			
NOUVELLE DÉ	CLARATION	I DE RÉGULAR	ISATION
Informations sur la dé	claration		
Bureau de rattachement		Nimes bure	au
Période de la déclarat	ion		
Mois		01	
Année		2024	
Lignes de déclaratior	1		
Nomenclature		Nb Unité	Unité
CANA-U821	100		hl
Certificat d'exonération	on 272AH		
Référen	ce	Mor	ntant
		0	
Retour Créer			

Vous avez la possibilité de saisir la référence d'un certificat d'exonération 272 AH afin qu'il vienne s'imputer au montant de votre déclaration.



Sa référence se présente sous la forme de 5 chiffres (indiqués sur le certificat délivré par les services de la douane). Son montant est à préciser, en euros, dans la rubrique « montant ».

Le montant du certificat d'exonération 272 AH doit être inférieur au montant dû au titre de la déclaration de régularisation. Dans le cas contraire, le certificat devra être imputé en plusieurs fois, via plusieurs déclarations de régularisation.

			ISOPE
ISOPE			
NOUVELLE DE	CLARAT	ION DE RÉGULA	RISATION
Informations sur la d	éclaration		
Bureau de rattachement		Nimes bu	reau
Période de la déclara	tion		
Mois		01	
Année		2024	
Lignes de déclaratio	n		
Nomenclature		Nb Unité	Unité
CANA-U821	100		hl
Certificat d'exonérat	ion 272AH		
Référer	ıce	м	ontant
00001		100	
Retour Créer			

Afin de valider la déclaration de régularisation, il conviendra de sélectionner « créer ».

Dans l'hypothèse où le montant du certificat d'exonération 272 AH serait supérieur au montant de la déclaration, le message d'erreur suivant s'afficherait :

		ISC	OPE : INFORMATISATION
ISOPE			
NOUVELLE	DÉCLARATION DE RÉGULARISATION	1	
Une erreur s	'est produite		
Veuillez vérifier les c	auses suivantes:		
 Le montant of 	lu certificat 272AH (400000) doit être inférieur ou égal au total	l des liqui	dations (150)
Informations sur	la déclaration		
Bureau de rattache	ment Nimes bureau		
Retour			

Dans cet exemple, il ne peut pas être imputé plus de 150 euros (soit le montant total de la déclaration de régularisation) au titre du certificat d'exonération 272 AH. En effet, la déclaration de régularisation ne peut pas donner lieu à un remboursement de la douane.

Aussi, afin de modifier le montant du certificat d'exonération 272 AH, il convient de sélectionner « retour », puis d'émettre une nouvelle régularisation. Pour cela, renseigner un montant inférieur ou égal au montant total des liquidations (soit, dans le cas présent, un montant inférieur ou égal à 150 euros) dans la rubrique relative au montant du certificat d'exonération 272 AH. Le reliquat pourra ensuite être imputé sur les déclarations à venir.

5.4/ En cas de déclaration trimestrielle (soumise à autorisation des services de la douane⁶), vous devez reproduire cette démarche à trois reprises, en sélectionnant « Nouvelle Régularisation » pour chaque mois à déclarer.

			ISOPE	: INFORMATISATION	DE LA SAISIE	Des Opératio	NS PRODUIT	S ENERGETIO
ISOPE								
TABLEAU D	E BORD DES	RÉGULARISA	TIONS					
	Récapitulatif de	e la connexion						
	Relation	RSTC		Nouvelle Régularisat	tion 📕			
	N° Agrément Activité	00000767 Distributeur GNR			Ľ			
	, 1041110							
Liste des PPE exis	stantes							
Déclaration	Période MA	C Statut	Montant (euros)	Num. Créance	Visualiser	Soumettre	CERFA	Supprimer
024 / 15219	03/2024	Brouillon	1496		@			
024 / 15218	02/2024	Erouillon	1496					
024 / 15217	01/2024	Brouillon	1396					
etour à l'écran d	de sélection des	droits : Retour						

6/ Vous pouvez ensuite :

- « visualiser » le détail de votre déclaration ;
- Ia « soumettre » aux services de la douane ;
- 🔟 ou la « supprimer » en sélectionnant les pictogrammes correspondants.



La visualisation ne permet pas de modifier une déclaration. Il convient, à cette fin, de supprimer la ligne, puis d'en saisir une nouvelle.

Vous avez, par ailleurs, la possibilité de revenir à la page précédente via le bouton « retour ».

⁶ Soumise à la condition que vous les ayez informés au préalable, sous format libre, ne pas avoir livré plus de 20 000 hl de GNR l'année civile précédente.

7/ Cliquer sur « soumettre » afin que le processus de validation auprès des services de la douane puisse commencer.

	ISOPE : INFORMATISATION DE LA SAISIE DES OPÉRATIONS PRODUITS ENERGETIQUES								
ISOPE									
TABLEAU D	TABLEAU DE BORD DES RÉGULARISATIONS								
	Récapitulatif de la	connexion							
	Relation	RSTC		Nouvelle Régularisa	tion				
	N° Agrément	00000767							
	Activité Distributeur GNR								
l iste des PPF exis	stantes								
					1 10-00	•			
Declaration	Periode MAC	Statut	Montant (euros)	Num. Creance	Visualiser	Sollmettre	CERFA	supprimer	
2024 / 15219	03/2024	Soumise	1496			(
2024 / 15218	02/2024	Brouillon	1496		e				
2024 / 15217	01/2024	Brouillon	1396		۲				
Retour à l'écran o	atour à l'écran de sélection des droits : Detour								

Une fois cette tâche effectuée, votre déclaration mensuelle sera consultable sous un format

cerfa III. Si vous sélectionnez ce pictogramme, une version cerfa vous sera alors adressée par courriel (à savoir, vers l'adresse e-mail rattachée au compte Douane.gouv auprès duquel vous êtes identifié).

8/ Vous pouvez suivre l'avancement du traitement de vos déclarations sous la rubrique « statut ».

					ISOPE : INF	ORMATISATION DE	LA SAIS	IE DE	S OPÉRATIO	NS PRODU	JITS ENERGET	
ISOPE												
TABLEAU	DE BORD DE	S	RÉGULARIS	4 T I O	NS							
	Récapitulatif de la connexion											
	Relation RSTC				Nouvelle Régularisation							
	N° Agrément	° Agrément 00000767 ctivité Distributeur GNR										
	Activite											
Liste des PPE e	xistantes											
Déclaration	Période MA	2	Statut		Montant (euros)	Num. Créance	Visua	liser	Soumettre	CERFA	Supprimer	
2024 / 15224	01/2024	/	Brouillon	1496	i		6				1	
2024 / 15221	01/2024		Soumise	1167			e					
2024 / 15219	03/2024		Validée	1496	;	24TIP91326060903	e					
2024 / 15218	02/2024		Pré-contrôlée	1496	;		e					
2024 / 15217	01/2024	/	Rejetée	1396	;		0				1	

Plusieurs statuts sont dès lors possibles :

- « brouillon » : votre déclaration n'a pas été transmise au bureau de douane ;
- « soumis » : lorsque que votre déclaration de régularisation a été « soumise » au bureau de douane ;
- « pré-contrôlé » : lorsque le bureau de douane a validé votre déclaration ;
- « rejeté » : lorsque le bureau de douane a rejeté votre déclaration de régularisation. Un message détaillant le motif du rejet accompagne cette décision. Dès lors, vous pouvez en saisir une nouvelle, au titre de la même période déclarative ;
- « validé » : lorsque le bureau de douane et les recettes ont validé votre déclaration de régularisation.

Une fois validée, vous obtenez la déclaration suivante :

				ISOP			
ISOPE							
VISUALISATION I	D'UNE DÉ	CLARA	TION D	E RÉGUL			
Informations sur la déclara	tion						
Numéro de demande	2	024 / 15219)				
Numéro de déclaration	E	FR003120202400877					
Etat de la PPE	(v	alidée					
Numéro SAR	2	4TIP91326	060903				
Bureau de rattachement	N	Nimes bureau					
Periode de la declaration							
Mois	3	3					
Année	2024						
Lignes de déclaration							
Nomenclature	Nb Unité	Unité	Quotité	Montant			
CANA-U821	100,00	hl	14,96	1 496			
Montants							
Certificat 272AH	0						
Droits et taxes à payer	1496						

Vous pouvez dès lors procéder à son règlement.

9/ Pour toute question relative à la saisie de votre déclaration de régularisation, nous vous invitons à contacter le bureau de douane mentionné en entête de votre déclaration.

Cette donnée est accessible en cliquant sur « visualiser » le détail de votre déclaration. Dans l'exemple susvisé, il s'agit de Nîmes bureau.

	IS	60
ISOPE		
VISUALISATION	D'UNE DÉCLARATION DE RÉGULARI	S A
		-
Informations sur la décla	ration	
Numéro de demande	2024 / 15219	
Numéro de déclaration	FR003120202400877	
Etat de la PPE	Pré-contrôlée	
Bureau de rattachement	Nimes bureau	
Dériodo do la déclaration		
Periode de la declaration		
Mois	3	
Annee	2024	
Lignes de déclaration		
Nomenclature	Nb Unité Unité Quotité Montant	
CANA-U821	100,00 hl 14,96 1 496	
Montants		
	0	
Certificat 272AH	U	

Pour toute difficulté technique, nous vous invitons à faire une demande d'assistance via <u>l'Outil</u> <u>en Ligne de Gestion de l'Assistance (OLGA)</u>⁷.

⁷ Accessible via le lien suivant : https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/outil-en-ligne-de-gestion-de-lassistance-olga